



1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U.
 LE ZONAGE, ZONES ET SECTEURS
 - - - - - Limite de zone
 N Désignation de zone
 Nj Désignation de secteur de zone

2. EMPLACEMENTS RÉSERVÉS
 [Red hatched box] Emplacement réservé
 [A1] Numéro d'emplacement réservé

3. AUTRES INDICATIONS
 - - - - - Limites communales
 [Grey box] Bâtiments
 [Blue line] Cours d'eau et surfaces en eau
 [Green line] Espace planté à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
 [Red dashed line] Marge de recul des constructions à respecter

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4a. Règlement écrit
- 4b. Règlement graphique 4b 01 au 1/2000**
5. Annexes du PLU

REPUBLIQUE
 FRANÇAISE

Plan Local d'Urbanisme
 G R I E S



REVISION DU POS EN PLU
 ARRÊT

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2018.

A GRIES, Le 05 juillet 2018 Le Maire, ERIC HOFFSTETTER